

HOTEL DE VILLE DE GROSLAY

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT DE SARCELLES CANTON DE DEUIL-LA-BARRE

N° 24-04-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 avril à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire.

Présents:

M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - M. Sylvain HARLE - M. Michaël CAVALIERI - Mme Annie MUGNIER - M. Denis JOLY - M. Lucien KLIPFEL - M. Paul MOUSSARD - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Philippe GEFFROTIN - M. Philippe HERCYK - Mme Carmela DEGLIAME - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - M. Jean SZEWCZYK - M. Fabien MOINIER - Mme Laura COUDRIER

Absents : Mme Amalia CAPITAINE - Mme Cindy BARQUILLA - M. Guillaume DUBOS - M. Ludovic LEFFET - Mme Fatma YORAT - M. François JEFFROY- Mme Déborah RUYAULT

Pouvoirs:

Mme Amalia CAPITAINE pouvoir à M. Marc CLOUET
Mme Cindy BARQUILLA pouvoir à M. Denis JOLY
M. Guillaume DUBOS pouvoir à Mme Laura COUDRIER
M. Ludovic LEFFET pouvoir à M. Fernando CITO
Mme Fatma YORAT pouvoir à Mme Jennifer NUNES
M. François JEFFROY pouvoir à Mme Célia JOUSSERAND

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	22
Nombre de Conseillers Votants	28
Date de convocation	21/03/2024
Date d'affichage	21/03/2024

Objet : Compte Administratif de l'exercice 2023 – Commune

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération du conseil municipal n° 24-04-05 en date 2 avril 2024 portant adoption du compte de gestion pour l'exercice 2023,

VU l'avis de la Commission des Finances du 25 mars 2024,

VU le compte administratif de l'exercice 2023,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Denis GIRARD, Maire adjoint délégué aux Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Hors de la présence de Monsieur le Maire, qui ne peut prendre part au vote, et qui quitte la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Marc CLOUET, 1^{er} Maire Adjoint en charge de l'Urbanisme, des Travaux et du Développement Durable

Accusé de réception en préfecture 095-219502887-20240402-24-04-06-DE Date de télétransmission : 05/04/2024 Date de réception préfecture : 05/04/2024

HE-

'

Après en avoir délibéré et voté,

Pour : 16 voix

Monsieur CANCOUËT - Monsieur CLOUET (pouvoir Madame Capitaine) - Madame CHAUVEAU - Madame NUNES (pouvoir Madame YORAT) - Monsieur CITO (pouvoir Monsieur L'effet) - Monsieur GIRARD - Madame MUGNIER - Monsieur JOLY (pouvoir Madame BARQUILLA) - Monsieur CAVALIERI - Monsieur HARLE - Monsieur KLIPPFEL - Monsieur SZEWCZYK.

Contre: 9 voix

Monsieur MOINIER - Madame COUDRIER (pouvoir Monsieur DUBOS) - Monsieur HERCYK, Madame DEGLIAME - Monsieur GEFFROTIN - Madame DERKAOUI - Monsieur CORINTHE, Monsieur BOISSEAU.

Abstention: 3 voix

Monsieur MOUSSARD - Madame JOUSSERAND (pouvoir Monsieur JEFFROY).

<u>Article 1</u>: APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2023 faisant apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement

Recettes	11 067 578,00 €
Dépenses	8 916 204,81 €

soit un excédent de 2 151 373,19 €

Section d'Investissement

	Recettes	3 556 097,96 €
•	Dépenses	5 466 220,72 €
	(Dont report de l'exercice N-1 : 1 505 565,86 €)	

Sections de Fonctionnement et d'Investissement confondues

Excédent global cumulé des sections 241 250,43 €

Publiée - Notifiée le

Certifiée exécutoire par le Maire.

105/04/2024

Patrick CANCOUËT

Le Secrétaire de séance M. Philippe GEFFROTIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture 095-219502887-20240402-24-04-06-DE Date de télétransmission : 05/04/2024 Date de réception préfecture : 05/04/2024